

**MINISTERE DE LA COMMUNICATION
ET DES RELATIONS AVEC LE PARLEMENT**

BURKINA FASO
Unité - Progrès - Justice

C A B I N E T

**COMPTE RENDU DU CONSEIL
DES MINISTRES**

(MC-RP N° 038 - 2016)

Rémis Fulgance DANDJINOU

Ouagadougou, le 12 octobre 2016

Le Conseil des ministres s'est tenu à Ouagadougou,
le mercredi 12 octobre 2016,
en séance ordinaire, de 09 H 30 mn à 15 H 00 mn,
sous la présidence de
Son Excellence Monsieur Roch Marc Christian KABORE,
Président du Faso, Président du Conseil des ministres.

Il a délibéré sur les dossiers inscrits à son ordre du jour,
entendu des communications orales,
procédé à des nominations,
et autorisé des missions à l'étranger.

I. DELIBERATIONS

I.1. AU TITRE DU MINISTERE DE L'ADMINISTRATION TERRITORIALE, DE LA DECENTRALISATION ET DE LA SECURITE INTERIEURE

Le Conseil a adopté deux (02) rapports.

Le premier est relatif au choix du visuel pour le 11 décembre 2016.

Le visuel permet de donner de la visibilité aux festivités du 11 décembre et de cerner les grandes orientations du thème dont celui de cette année est : « **Démocratie, défis sécuritaires et progrès économique et social** ».

Le Conseil a instruit le ministre en charge du dossier à prendre les dispositions idoines pour finaliser le visuel retenu.

Le second est relatif à la commémoration du 2^{ème} anniversaire de l'insurrection populaire des 30 et 31 octobre 2014.

Cette commémoration nationale vise à rassembler les Burkinabè autour des valeurs et des idéaux de l'insurrection populaire en vue de rendre hommage aux martyrs et de magnifier le combat du peuple pour la liberté et la démocratie.

Les activités commémoratives se dérouleront du 29 au 31 octobre 2016 à Ouagadougou et dans les chefs-lieux de région.

I.2. AU TITRE DU MINISTERE DE L'ECONOMIE, DES FINANCES ET DU DEVELOPPEMENT

Le Conseil a examiné un projet de loi et adopté trois (03) rapports.

Le projet de loi porte Règlementation générale de la commande publique.

Ce projet de loi vise à assurer la conformité du dispositif national de gestion de la commande publique avec les normes internationales et à garantir l'indépendance du mécanisme de régulation en la matière.

Le Conseil a marqué son accord pour la transmission du projet de loi à l'Assemblée nationale.

Le premier rapport est relatif à la passation, à titre de régularisation, par la procédure d'entente directe de neuf (09) marchés pour l'acquisition de matières d'œuvre dans le cadre de l'organisation des examens de la session 2016 au profit du ministère de l'Education nationale et de l'alphabétisation (MENA).

Le Conseil a marqué son accord pour l'attribution des marchés aux entreprises suivantes :

- **ALLIANCE & CO** : pour l'acquisition de matières d'œuvre pour les BEP et CAP industriels option électronique au profit du Centre d'apprentissage technique et professionnel (CATP) de Ouagadougou, du Lycée technique Georges ILBOUDO (LTGI) de Ouagadougou et du Centre d'enseignement et de formation intégrée des sourds et entendants (CEFISE) de Ouagadougou, pour un montant de **vingt-cinq millions trois cent quatre-**

vingt-cinq mille cinq cent soixante-seize (25 385 576) francs CFA TTC ;

- **TECHNO-SERVICE SARL** : pour l'acquisition de matières d'œuvre pour les BEP et CAP industriels option électrotechnique, froid et climatisation, maintenance industrielle, maintenance de véhicules automobiles, génie civil-topographie et travaux publics, monteur électricien, au profit du Lycée professionnel régional du Centre (LPRC) de Ouagadougou, du Lycée technique national Aboubacar Sangoulé LAMIZANA (LTNASL) de Ouagadougou, du Collège d'enseignement technique et de formation professionnelle (CETFP) de Manga, du Lycée privé technique de Paspanga (LPTP) de Ouagadougou et du Cours professionnel Le Technicien (CPT) de Ouagadougou pour un montant de **cinquante-cinq millions sept cent quatre-vingt-huit mille neuf cent vingt-cinq (55 788 925) francs CFA TTC ;**

- **PLANETTE TECHNOLOGIE** : pour l'acquisition de matières d'œuvre pour les BEP et CAP commerciaux et industriels options construction, dessin bâtiment, électrotechnique, froid et climatisation, maintenance de véhicules automobiles, structures métalliques, construction métallique, maçon/construction, maçon/dessin, monteur électricien, électromécanique au profit du Lycée professionnel régional YENDABLI (LPRY) de Fada N'Gourma, du Lycée privé Louis QUERBES (LPLOQ) de Banfora, du Lycée professionnel national Maurice YAMEOGO (LPNMY) de Koudougou et du Collège d'enseignement technique (CET) de Garango pour un montant de **quarante millions six cent quatre-vingt et un mille six cent quatre-vingts (40 681 680) francs CFA TTC ;**

- **COGEA INTERNATIONAL** : pour l'acquisition de matières d'œuvre pour les BEP et CAP commerciaux et industriels options génie civil-construction, électronique, électrotechnique, maintenance de véhicules automobiles, mécanique automobile au profit du Lycée professionnel régional Naaba Kango (LPRNK) de Ouahigouya, du Lycée technique national Aboubacar Sangoulé LAMIZANA (LTNASL) de Ouagadougou, de l'Ecole des métiers (EMET) de Ouagadougou et du Lycée privé technique de Paspanga (LPTP) de Ouagadougou pour un montant de **vingt-quatre millions huit cent vingt mille huit cent vingt-huit (24 820 828) francs CFA TTC** ;
- **GROUPE ROBERT MARTIN** : pour l'acquisition de matières d'œuvre pour les BEP et CAP commerciaux et industriels options cuisine, restaurant, dessin bâtiment, génie civil-construction, construction métallique, maçonnerie/construction, maçonnerie/dessin, monteur électricien au profit du Lycée professionnel national Maurice YAMEOGO (LPNMY) de Koudougou, de l'Etablissement Gabriel TABORIN (EGT) de Saaba, du Lycée privé Le Technicien (LPT) de Ouagadougou, du Lycée technique national Aboubacar Sangoulé LAMIZANA (LTNASL) de Ouagadougou, du Centre polytechnique de formation professionnelle (CPFP) de Ouagadougou, de l'Ecole des métiers (EMET) de Ouagadougou et du Collège privé d'enseignement technique (CPET) de Koudougou pour un montant de **vingt-trois millions deux cent dix mille cent quatre-vingt-sept (23 210 187) francs CFA TTC** ;
- **ESA SERVICES SARL** : pour l'acquisition de matières d'œuvre pour les BEP et CAP commerciaux et industriels, options agro-

sylo-pastoral, maçonnerie construction, électrotechnique, maintenance de véhicules automobiles, agroalimentaire, électromécanique, électronique, mécanique générale, maçonnerie/construction, monteur électricien, génie civil/construction, mécanique automobile, au profit du Lycée régional d'enseignement professionnel agricole (LREPA) de Bingo, du Collège d'enseignement technique et de la formation professionnelle Yann VERVOOT (CETFP) de Boulsa, du Collège d'enseignement technique agricole (CETA) de Boussouma, du Lycée professionnel régional Nazi Boni (LPRNB) de Dédougou, du Lycée professionnel régional Doma SOME (LPRDS) de Gaoua, du Collège d'enseignement technique et de formation professionnelle (CETFP) de Diébougou, du Lycée Labertonnière de Kienfangué, du Lycée professionnel national Maurice YAMEOGO (LPN/MY) de Koudougou, du Centre de formation professionnelle (CFP) Berekia de Léo, du Lycée agricole Sainte Anne (LASA) de Nanoro, du Centre de formation professionnelle (CFP) de Nouna et du Lycée privé d'enseignement technique Haparako de Dédougou pour un montant de **soixante-huit millions six cent six mille six cent soixante-seize (68 606 676) francs CFA TTC ;**

- **TOHFA SERVICES** : pour l'acquisition de matières d'œuvre pour les BEP et CAP commerciaux et industriels options agroalimentaire, cuisine, restaurant, broderie-tissage et coupe-couture au profit du Lycée professionnel régional du Centre (LPRC) de Ouagadougou, du Lycée professionnel régional Naaba Kango (LPRNK) de Ouahigouya, du Lycée professionnel Yennega (LPY) de Ouagadougou et du Centre d'enseignement technique féminin

(CETF) de Ouagadougou pour un montant de **trente-deux millions quatre cent quarante-deux mille cinq cent soixante six (32 442 566) francs CFA TTC ;**

- **SOGEDIM BTP** : pour l'acquisition de matières d'œuvre pour les BEP et CAP commerciaux et industriels options maçonnerie/dessin, électrotechnique, électromécanique, électronique, maçonnerie/construction, froid et climatisation, optique-lunetterie, maintenance industrielle, construction métallique, monteur électricien, agroalimentaire, environnement, structures métalliques au profit du Lycée professionnel Dr Bruno BUCHWIESER (LPBB) de Ouagadougou, du Lycée professionnel régional Guimbi OUATTARA (LPRGO) de Bobo-Dioulasso, du Cours secondaire Baraka (CS Baraka) de Bobo-Dioulasso et du Complexe scolaire Don Bosco de Bobo-Dioulasso pour un montant de **cinquante-sept millions soixante-dix-sept mille huit cent quatre-vingt-dix-huit (57 077 898) francs CFA TTC ;**

- **DAIMO SARL** : pour l'acquisition de matières d'œuvre pour les BEP et CAP industriels options bois et matériaux associés, structures métalliques, construction métallique, maçonnerie/construction, menuiserie bois et métallique au profit du Lycée professionnel Dr Bruno BUCHWIESER (LPBB) de Ouagadougou, du Lycée professionnel régional du Centre (LPRC) de Ouagadougou et du Collège d'Enseignement Technique (CET) de Garango pour un montant de **vingt-huit millions cinq cent cinquante-cinq mille cent quinze (28 555 115) francs CFA TTC ;**

Le montant total des attributions s'élève à **trois cent cinquante-six millions cinq cent soixante-neuf mille quatre cent cinquante et un (356 569 451) francs CFA TTC.**

Le financement est assuré par le budget de l'Etat, gestion 2016.

Le deuxième rapport concerne l'approbation des résultats de l'appel d'offres ouvert accéléré N°2016-014F/MAAH/SG/DMP du 10 mai 2016 relatif à l'acquisition d'engrais au profit de la SOFITEX.

Le Conseil a marqué son accord pour l'attribution du marché à la **Société d'exploitation cotonnière Olam. SA (SECO)** pour un montant total de **un milliard quatre cent quatre-vingt-dix millions quatre cent mille (1 490 400 000) de francs CFA TTC** après une augmentation des quantités de 15%, avec un délai de livraison de trente (30) jours.

Le financement est assuré par le budget de l'Etat, gestion 2016.

Le troisième est relatif à un décret portant création de l'Ecole nationale des enseignants du primaire (ENEP) de Tenkodogo.

L'ENEP de Tenkodogo dont l'ouverture est prévue pour la rentrée scolaire 2016-2017 est dotée d'une capacité de mille deux cents (1200) stagiaires.

L'adoption de ce décret permet à l'Etat de disposer d'une structure de formation des enseignants du primaire à Tenkodogo, conformément au décret n°2015-1625/PRES-TRANS/PM/MENA/MEF du 28 décembre 2015 portant approbation des statuts des Ecoles nationales des enseignants du primaire.

I.3. AU TITRE DU MINISTERE DE LA FONCTION PUBLIQUE, DU TRAVAIL ET DE LA PROTECTION SOCIALE

Le Conseil a adopté un décret portant création, attribution, composition et fonctionnement de cadres de concertation des Ecoles et Centres de formation professionnelle de l'Etat.

Ces Cadres permettent d'harmoniser les procédures et d'encadrer les reformes pédagogiques, les curricula, les statuts particuliers et la gestion des ressources humaines.

L'adoption de ce décret vise à améliorer la qualité de la formation des stagiaires de l'ensemble des Ecoles et Centres de formation professionnelle et à leur garantir une équité de traitement.

I.4. AU TITRE DU MINISTERE DE L'ENERGIE, DES MINES ET DES CARRIERES

Le Conseil a adopté un décret portant adoption de la Lettre de politique sectorielle de l'énergie (LPSE).

La Lettre de politique sectorielle de l'énergie traduit la vision du Gouvernement en matière de réforme dans le secteur de l'énergie pour une transition vers les énergies renouvelables sur la période 2016-2020, telle qu'énoncée dans le Plan national de développement économique et social (PNDES).

L'adoption de ce décret permet de disposer d'un outil de plaidoyer auprès des partenaires techniques et financiers.

I.5. AU TITRE DU MINISTERE DE LA JEUNESSE, DE LA FORMATION ET DE L'INSERTION PROFESSIONNELLE

Le Conseil a adopté un décret portant création, classification, administration et gestion du Programme d'insertion socioprofessionnelle des jeunes (PISJ).

Le Programme vise à contribuer à la réduction du chômage et du sous-emploi des jeunes au Burkina Faso à travers leur insertion socioprofessionnelle, le renforcement de leur employabilité et la promotion de l'auto-emploi.

Pour ce faire, quatre (04) composantes stratégiques ont été identifiées à savoir les Travaux à haute intensité de main d'œuvre (THIMO), l'employabilité des jeunes, le financement des projets de jeunes et la gestion du programme.

La mise en œuvre efficiente des actions prévues au niveau des composantes devrait permettre la création de **13 350** emplois directs dont **10 950** emplois temporaires et **2 400** emplois permanents.

Prévu pour une durée de six (06) mois, le programme dont le coût global s'élève à **quatre milliards huit cent soixante-douze millions trois cent dix-neuf mille (4 872 379 000) francs CFA** sera financé sur le budget de l'Etat.

L'adoption de ce décret permet audit programme de conduire efficacement ses activités.

II. COMMUNICATIONS ORALES

II.1. Le Conseil a été informé, dès l'entame de ses travaux, de l'attaque du poste avancé d'Intangom, localité située à 5 kilomètres de la frontière avec le Mali et à une vingtaine de kilomètres de Tin Akoff (Province de l'Oudalan). Le bilan fait état de trois (03) morts et de trois (03) blessés parmi les militaires des Forces armées nationales.

Le Conseil condamne cette attaque terroriste qui vise à créer un climat d'insécurité et à saper les efforts de développement économique et social du Burkina Faso.

Le Conseil présente ses condoléances aux familles des victimes et souhaite un prompt rétablissement aux blessés.

Le Conseil félicite et encourage les Forces de défense et de sécurité et appelle la population à la vigilance et à la collaboration. Des instructions appropriées ont été données pour renforcer le dispositif sécuritaire.

II.2. Le Secrétaire général du Gouvernement et du Conseil des ministres a fait au Conseil une communication relative au séjour du Premier ministre Son Excellence Monsieur Paul Kaba THIEBA à Washington (Etats Unis d'Amérique) du 03 au 07 octobre 2016.

Cette visite s'inscrit dans le cadre de la préparation de la table-ronde des bailleurs de fonds prévue les 7 et 8 décembre 2016 à Paris, sur le financement du Plan National de Développement Economique et Social (PNDES).

Au cours de son séjour, Son Excellence Monsieur Paul Kaba THIEBA a eu des séances de travail avec Madame Christine Lagarde, Directrice Générale du FMI, et Monsieur JIM YONG KIM Président du groupe de la Banque mondiale.

Il s'est également entretenu avec des investisseurs, notamment Monsieur Sidi Ould TAH, président de la Banque Arabe pour le Développement Economique en Afrique (BADEA), le Dr Benedict Okey ORAMAH, président d'AFREXIMBANK (African-Export-Import Bank).

Son Excellence Monsieur le Premier ministre a rencontré le personnel de l'Ambassade du Burkina Faso à Washington ainsi que la diaspora burkinabè.

III. NOMINATIONS

II.1. NOMINATIONS DANS LES FONCTIONS INDIVIDUELLES

A. AU TITRE DE LA PRESIDENCE DU FASO

- Monsieur Zakalia **KOTE, Mle 30 102 H**, Magistrat de grade exceptionnel, 4^{ème} échelon, est nommé Ambassadeur extraordinaire et plénipotentiaire du Burkina Faso auprès du Royaume du Maroc.

B. AU TITRE DU PREMIER MINISTERE

- Monsieur Hamidou **DIPAMA, Mle 238 028 X**, Administrateur civil, 1^{ère} classe, 2^{ème} échelon, est nommé Secrétaire général de l'Agence nationale de sécurité des systèmes d'information.

C. AU TITRE DU MINISTERE DE L'ADMINISTRATION TERRITORIALE, DE LA DECENTRALISATION ET DE LA SECURITE INTERIEURE

- Monsieur Séko Hamado Tiguiani **SONDE, Mle 238 678 Y**, Professeur certifié des lycées et collèges, 1^{ère} classe, 2^{ème} échelon, est nommé Chef du département de la culture et des sports du Secrétariat permanent du Comité national d'organisation du 11 décembre ;
- Monsieur Idrissa **NANA, Mle 200 327 G**, Administrateur civil, 1^{ère} classe, 1^{er} échelon, est nommé Chef du département de la logistique du Secrétariat permanent du Comité national d'organisation du 11 décembre.

D. AU TITRE DU MINISTERE DES AFFAIRES ETRANGERES, DE LA COOPERATION ET DES BURKINABE DE L'EXTERIEUR

- Monsieur Ollo Romaric **HIEN, Mle 102 948 M**, Journaliste, 1^{ère} classe, 5^{ème} échelon, est nommé Conseiller en communication à l'Ambassade du Burkina Faso à Bruxelles (Belgique).

E. AU TITRE DU MINISTERE DE LA JUSTICE, DES DROITS HUMAINS ET DE LA PROMOTION CIVIQUE

- Monsieur Ousmane Prosper **ZOUNGRANA, Mle 16 597 A**, Greffier en chef, 1^{ère} classe, 9^{ème} échelon, est nommé Chargé de missions ;
- Monsieur Pascal **DABIRE, Mle 59 939**, Inspecteur de sécurité pénitentiaire, 1^{ère} classe, 8^{ème} échelon, est nommé Directeur général de l'Ecole nationale de la garde de sécurité pénitentiaire ;
- Monsieur Mahamadi **OUBDA, Mle 113 373 Z**, Inspecteur de sécurité pénitentiaire, 1^{ère} classe, 4^{ème} échelon, est nommé Secrétaire général de l'Ecole nationale de la garde de sécurité pénitentiaire ;
- Monsieur Mahamoudou **MINOUNGOU, Mle 110 112 G**, Inspecteur de la garde de sécurité pénitentiaire, 1^{ère} classe, 5^{ème} échelon, est nommé Directeur du personnel de la garde de sécurité pénitentiaire.

F. AU TITRE DU MINISTERE DE L'ENSEIGNEMENT SUPERIEUR, DE LA RECHERCHE SCIENTIFIQUE ET DE L'INNOVATION

- Monsieur Yacouba **OUEDRAOGO, Mle 40 656**, Administrateur civil, 1^{ère} classe, 6^{ème} échelon, est nommé Directeur général du Centre national des œuvres universitaires (**CENOU**) ;
- Monsieur Somlabamba Ismaël **OUEDRAOGO, Mle 212 606 A**, Conseiller des Affaires économiques, 1^{ère} classe, 3^{ème} échelon, est nommé Directeur de la Coordination et du contrôle de la recherche scientifique et de l'innovation ;
- Monsieur Amadé **OUEDRAOGO, Mle 110 930 E**, Maître de conférences, Catégorie P2, classe intermédiaire, est nommé Directeur de la Coopération scientifique et technique.

G. AU TITRE DU MINISTERE DU DEVELOPPEMENT DE L'ECONOMIE NUMERIQUE ET DES POSTES

- Monsieur Wend-Panga Hermann **OUEDRAOGO, Mle 109 904 U**, 1^{ère} classe, 5^{ème} échelon, est nommé Secrétaire général de l'Agence nationale de la promotion des TIC ;
- Monsieur Michel **OUEDRAOGO, Mle 216 174 J**, Inspecteur du Trésor, 1^{ère} classe, 3^{ème} échelon, est nommé Directeur des finances et de la comptabilité de l'Agence nationale de la promotion des TIC.

H. AU TITRE DU MINISTERE DE LA JEUNESSE, DE LA FORMATION ET DE L'INSERTION PROFESSIONNELLE

- Monsieur Adama **OUEDRAOGO, Mle 91 692 H**, Administrateur des services financiers, 1^{ère} classe, 2^{ème} échelon, est nommé Directeur de l'administration des finances du Centre de formation professionnelle de référence de Ziniaré.

I. AU TITRE DU MINISTERE DE LA FEMME, DE LA SOLIDARITE NATIONALE ET DE LA FAMILLE

- Monsieur Ousséini **SORO, Mle 108 486 H**, Inspecteur d'éducation de jeunes enfants, 1^{ère} classe, 3^{ème} échelon, est nommé Directeur de la formulation des politiques ;
- Monsieur Ibrahim **BELEMKOABGA, Mle 237 916 K**, Conseiller d'éducation féminine, 1^{ère} classe, 2^{ème} échelon, est nommé Directeur du suivi, de l'évaluation et de la capitalisation ;
- Madame Kadidiata **BICKO, Mle 92 518 V**, Administrateur des affaires sociales, 1^{ère} classe, 3^{ème} échelon, est nommée Directrice de la coordination des projets et programmes ;
- Monsieur Soumaïla **ZOROM, Mle 82 024 S**, Inspecteur d'éducation spécialisée, 1^{ère} classe, 4^{ème} échelon, est nommé Directeur de la planification opérationnelle ;
- Monsieur Boubié Dominique **NEBIE, Mle 51 718 G**, Inspecteur d'éducation de jeunes enfants, 1^{ère} classe, 5^{ème} échelon, est nommé Directeur des statistiques sectorielles ;
- Monsieur Téné Kayaba Lucien **KERE, Mle 81 948 P**, Inspecteur d'éducation de jeunes enfants, 1^{ère} classe, 5^{ème} échelon, est nommé Directeur des placements, des adoptions et des parrainages ;
- Monsieur Abdoul Mamadou **BASSAOULET, Mle 47 756 T**, Administrateur des affaires sociales, 1^{ère} classe, 6^{ème} échelon, est

nommé Directeur régional de la Femme, de la solidarité nationale et de la famille du Centre ;

- Monsieur Koutoug-ni Andama **NIKIEMA, Mle 47 734 B**, Inspecteur d'éducation de jeunes enfants, 1^{ère} classe, 6^{ème} échelon, est nommé Directeur provincial de la Femme, de la solidarité nationale et de la famille de la Léraba ;
- Monsieur Moumouni **KAGAMBEGA, Mle 53 531 U**, Inspecteur d'éducation de jeunes enfants, 1^{ère} classe, 3^{ème} échelon, est nommé Directeur provincial de la Femme, de la solidarité nationale et de la famille du Tuy.

J. AU TITRE DU MINISTERE DE L'ENVIRONNEMENT, DE L'ECONOMIE VERTE ET DU CHANGEMENT CLIMATIQUE

- Monsieur Adama **DRABO, Mle 24 037 H**, Ingénieur des eaux et forêts, 2^{ème} classe, 8^{ème} échelon, est nommé Chargé de missions ;
- Monsieur Moussa **OUEDRAOGO, Mle 26 861 G**, Inspecteur des eaux et forêts, 1^{ère} classe, 9^{ème} échelon, est nommé Directeur général du Centre national des semences forestières ;
- Monsieur Joseph **YOUMA, Mle 29 265 U**, Inspecteur des eaux et forêts, 1^{ère} classe, 9^{ème} échelon, est nommé Chargé d'études ;
- Monsieur Mamadou **COULIBALY, Mle 26 865 Z**, Inspecteur des eaux et forêts, 1^{ère} classe, 14^{ème} échelon, est nommé Chargé d'études ;
- Monsieur Paul **BOMBIRI, Mle 34 327 M**, Ingénieur des travaux statistiques, 1^{ère} classe, 10^{ème} échelon, est nommé Directeur des statistiques sectorielles ;

- Monsieur Drissa **DRABO, Mle 238 581 X**, Conseiller des affaires économiques, 1^{ère} classe, 2^{ème} échelon, est nommé Directeur du suivi, de l'évaluation et de la capitalisation ;
- Monsieur François **SAM, Mle 81 397 M**, Conseiller d'administration scolaire et universitaire, 1^{ère} classe, 2^{ème} échelon, est nommé Directeur de la prospective et de la planification opérationnelle ;
- Monsieur Boubacar **ILBOUDO, Mle 119 812 H**, Conseiller des affaires économiques, 1^{ère} classe, 4^{ème} échelon, est nommé Directeur de la formulation des politiques ;
- Monsieur Yacouba **SERE, Mle 119 814 K**, Conseiller des affaires économiques, 1^{ère} classe, 4^{ème} échelon, est nommé Directeur de la coordination des projets et programmes ;
- Monsieur Alain Maurice **TRAORE, Mle 22 469 T**, Inspecteur des eaux et forêts, 1^{ère} classe, 7^{ème} échelon, est nommé Directeur provincial de l'Environnement, de l'économie verte et du changement climatique des Balé ;
- Monsieur Koffi Emmanuel **DABIRE, Mle 31 931 C**, Inspecteur des eaux et forêts, catégorie A, 6^{ème} échelon, est nommé Directeur provincial de l'Environnement et du changement climatique du Bam;
- Monsieur Wendpanga Jacques Ismaël **TARAMA, Mle 109 227 X**, Inspecteur des eaux et forêts, 1^{ère} classe, 1^{er} échelon, est nommé Directeur provincial de l'Environnement, de l'économie verte et du changement climatique des Banwa ;
- Madame Koumbou Asséto **BONCOUNGOU, Mle 31 936 H**, Inspecteur des eaux et forêts, 1^{ère} classe, 5^{ème} échelon, est

nommée Directrice provinciale de l'Environnement, de l'économie verte et du changement climatique du Bazèga ;

- Monsieur Joachim **ZONGO, Mle 202 545 K**, Inspecteur des eaux et forêts, 1^{ère} classe, 3^{ème} échelon, est nommé Directeur provincial de l'Environnement, de l'économie verte et du changement climatique de la Bougouriba ;
- Monsieur Justin **PARE, Mle 110 798 E**, Contrôleur des eaux et forêts, 1^{ère} classe, 1^{er} échelon, est nommé Directeur provincial de l'Environnement, de l'économie verte et du changement climatique du Boulgou ;
- Monsieur Hassime **RABO, Mle 47 802 A**, Inspecteur des eaux et forêts, catégorie A, 2^{ème} échelon, est nommé Directeur provincial de l'Environnement et du changement climatique du Boulkiemdé ;
- Monsieur Souleymane **TRAORE, Mle 46 068 F**, Inspecteur des eaux et forêts, est nommé Directeur provincial de l'Environnement, de l'économie verte et du changement climatique de la Comoé ;
- Monsieur Corneille **NAZOTIN, Mle 019 110 S**, Contrôleur des eaux et forêts, 1^{ère} classe, 13^{ème} échelon, est nommé Directeur provincial de l'Environnement, de l'économie verte et du changement climatique du Ganzourgou ;
- Monsieur Jean de Dieu **ZONGO, Mle 47 814 N**, Inspecteur des eaux et forêts, 1^{ère} classe, 8^{ème} échelon, est nommé Directeur provincial de l'Environnement et du changement climatique de la Gnagna ;
- Monsieur Kirsi Sayouba Evrad **OUEDRAOGO, Mle 42 890 W**, Inspecteur des eaux et forêts, 1^{ère} classe, 1^{er} échelon, est nommé

Directeur provincial de l'Environnement et du changement climatique du Gourma ;

- Monsieur Nabonsba Ernest **YAMEOGO, Mle 47 809 K**, Inspecteur des eaux et forêts, catégorie A, 3^{ème} échelon, est nommé Directeur provincial de l'Environnement et du changement climatique du Houet ;
- Madame Aminata **MILLOGO/PARE, Mle 31 935 V**, Inspecteur des eaux et forêts, 1^{ère} classe, 6^{ème} échelon, est nommée Directrice provinciale de l'Environnement, de l'économie verte et du changement climatique du Kéné Dougou ;
- Monsieur Nongoubzanga Bernard **BINGO, Mle 42 875 T**, Inspecteur des eaux et forêts, 1^{ère} classe, 2^{ème} échelon, est nommé Directeur provincial de l'Environnement, de l'économie verte et du changement climatique de la Kompienga ;
- Monsieur Drissa **GO, Mle 25 020 M**, Inspecteur des eaux et forêts, 1^{ère} classe, 5^{ème} échelon, est nommé Directeur provincial de l'Environnement, de l'économie verte et du changement climatique de la Kossi ;
- Monsieur Issoufou **TIENDREBEOGO, Mle 0047 808 J**, Contrôleur des eaux et forêts, 1^{ère} classe, 7^{ème} échelon, est nommé Directeur provincial de l'Environnement, de l'économie verte et du changement climatique du Kouritenga ;
- Monsieur Hamadou **MONE, Mle 29 643 F**, Inspecteur des eaux et forêts, 1^{ère} classe, 1^{er} échelon, est nommé Directeur provincial de l'Environnement, de l'économie verte et du changement climatique de la Léraba ;

- Monsieur Ousséni **OUEDRAOGO, Mle 29 647 R**, Contrôleur des eaux et forêts, catégorie B, 8^{ème} échelon, est nommé Directeur provincial de l'Environnement et du changement climatique du Loroum ;
- Monsieur Grégoire **BAZIE, Mle 25 015 B**, Contrôleur des eaux et forêts, 1^{ère} classe, 10^{ème} échelon, est nommé Directeur provincial de l'Environnement, de l'économie verte et du changement climatique du Nahouri ;
- Monsieur Abdoulaye **GOUEM, Mle 22 339 B**, Contrôleur des eaux et forêts, 1^{ère} classe, 15^{ème} échelon, est nommé Directeur provincial de l'Environnement, de l'économie verte et du changement climatique du Namentenga ;
- Monsieur Moukailou **DORINTA, Mle 109 228 L**, Inspecteur des eaux et forêts, 1^{ère} classe, 1^{er} échelon, est nommé Directeur provincial de l'Environnement, de l'économie verte et du changement climatique du Nayala ;
- Monsieur Louis **NEBIE, Mle 46 110 M**, Contrôleur des eaux et forêts, 1^{ère} classe, 5^{ème} échelon, est nommé Directeur provincial de l'Environnement, de l'économie verte et du changement climatique du Noubiel ;
- Monsieur Salfou **OUEDRAOGO, Mle 88 852 K**, Inspecteur des eaux et forêts, 1^{ère} classe, 6^{ème} échelon, est nommé Directeur provincial de l'Environnement, de l'économie verte et du changement climatique de l'Oubritenga ;
- Monsieur Kogbila Hamadé **OUEDRAOGO, Mle 22 472 U**, Inspecteur des eaux et forêts, 1^{ère} classe, 7^{ème} échelon, est nommé

Directeur provincial l'Environnement, de l'économie verte et du changement climatique du Passoré.

- Monsieur Modi **DIALLO, Mle 42 848 H**, Inspecteur des eaux et forêts, 1^{ère} classe, 1^{er} échelon, est nommé Directeur provincial de l'Environnement et du changement climatique du Poni ;
- Monsieur Mathias **OUEDRAOGO, Mle 46 060 H**, Inspecteur des eaux et forêts, 1^{ère} classe, 4^{ème} échelon, est nommé Directeur provincial de l'Environnement et du changement climatique du Sanguié ;
- Monsieur Zakaria **OUANDAOGO, Mle 32 282 L**, Inspecteur des eaux et forêts, 1^{ère} classe, 7^{ème} échelon, est nommé Directeur provincial de l'Environnement, de l'économie verte et du changement climatique du Sanmatenga ;
- Monsieur Soumaila Bernard **TOUGMA, Mle 109 229 M**, Inspecteur des eaux et forêts, 1^{ère} classe, 1^{er} échelon, est nommé Directeur provincial de l'Environnement, de l'économie verte et du changement climatique du Séno ;
- Monsieur Toussaint **BATIONO, Mle 46 154 X**, Inspecteur des eaux et forêts, 1^{ère} classe, 1^{er} échelon, est nommé Directeur provincial de l'Environnement, de l'économie verte et du changement climatique de la Sissili ;
- Monsieur Kawiba Moïse **SIA, Mle 46 063 K**, Inspecteur des eaux et forêts, 1^{ère} classe, 4^{ème} échelon, est nommé Directeur provincial de l'Environnement, de l'économie verte et du changement climatique du Soum ;
- Monsieur Aly **COULIBALY, Mle 42 841 T**, Inspecteur des eaux et forêts, 1^{ère} classe, 4^{ème} échelon, est nommé Directeur provincial de

l'Environnement, de l'économie verte et du changement climatique de la Tapoa ;

- Monsieur Moustapha Alassane **TASSEMBEDO, Mle 207 965 L**, Inspecteur des eaux et forêts, 1^{ère} classe, 4^{ème} échelon, est nommé Directeur provincial de l'Environnement et du changement climatique du Sourou;
- Monsieur Ousmane **OUEDRAOGO, Mle 46 079 T**, Inspecteur des eaux et forêts, 1^{ère} classe, 4^{ème} échelon, est nommé Directeur provincial de l'Environnement, de l'économie verte et du changement climatique du Tuy ;
- Monsieur Dramane **FOGO, Mle 42 852 K**, Inspecteur des eaux et forêts, 1^{ère} classe, 2^{ème} échelon, est nommé Directeur provincial de l'Environnement, de l'économie verte et du changement climatique du Yagha ;
- Madame Kaliguèta **ZOUNGRANA, Mle 46 062 X**, Inspecteur des eaux et forêts, 1^{ère} classe, 3^{ème} échelon, est nommée Directrice provinciale de l'Environnement et du changement climatique du Yatenga ;
- Monsieur Nongbila Eugène **BALMA, Mle 109 226 Z**, Inspecteur des eaux et forêts, 1^{ère} classe, 1^{er} échelon, est nommé Directeur provincial de l'Environnement et du changement climatique du Ziro ;
- Monsieur Bassan André **BAZONGO, Mle 25 026 Y**, Contrôleur des eaux et forêts, catégorie B, 10^{ème} échelon, est nommé Directeur provincial de l'Environnement et du changement climatique du Zondoma.

K. AU TITRE DU MINISTERE DE LA CULTURE, DES ARTS ET DU TOURISME

- Monsieur Hamadou **CONGO, Mle 25 898 F**, Conseiller en gestion des ressources humaines, 1^{ère} classe , 9^{ème} échelon , est nommé Inspecteur technique des services ;
- Monsieur Songré Etienne **SAWADOGO, Mle 29 498 S**, Conseiller en sciences et techniques de l'information et de la communication, 2^{ème} classe, 9^{ème} échelon, est nommé Directeur général de l'Office national du tourisme burkinabè ;
- Monsieur Léonce **KI, Mle 241 851 M**, Enseignant, 1^{ère} classe, 1^{er} échelon, est nommé Directeur des sites classés patrimoine mondial ;
- Monsieur Bamassa **OUATTARA, Mle 226 406 T**, Administrateur des services touristiques, est nommé Directeur provincial de la Culture, des arts et du tourisme du Houet ;
- Monsieur Siaka **DORO, Mle 41 896 B**, Instituteur certifié, 1^{ère} classe, 6^{ème} échelon, est nommé Directeur provincial de la Culture, des arts et du tourisme de la Kompienga ;
- Monsieur Yacouba **LENGANE, Mle 216 668 Y**, Technicien supérieur du tourisme, est nommé Directeur provincial de la Culture, des arts et du tourisme de la Léraba ;
- Monsieur Ould Tarigui **HAMA, Mle 37 293 V**, Instituteur certifié, 1^{ère} classe, 6^{ème} échelon, est nommé Directeur provincial de la Culture, des arts et du tourisme de l'Oudalan.

L. AU TITRE DU MINISTERE DES SPORTS ET DES LOISIRS

- Monsieur Ibrahim **SERE**, **Mle 300 510 W**, Médecin, catégorie P, 1^{ère} classe, 1^{er} échelon, est nommé Directeur de la médecine du sport.

Le Ministre de la Communication
et des Relations avec le Parlement,
Porte-parole du gouvernement,

Rémis Fulgance DANDJINOU